LES ACTIVITÉS DU CONSEIL MUNICIPAL ET ACTUALITÉS



Le Conseil municipal et moi-même vous souhaitons de passer de belles fêtes de fin d'année et assurons de nos pensées solidaires ceux pour qui l'isolement, la peine ou les difficultés rendent cette période plus délicate à vivre.

Mme le maire



FÊTE DE LA LUMIÈRE

MERCREDI 13 DÉCEMBRE

Illuminations sur la Dronne,
par Jean-Luc Nicolas
Vin chaud offert par l'A.C.A.B
Balade nocturne commentée - 18h
par l'Office de tourisme:
réservation au 05-53-05-80-63
Projection vidéo sur l'abbaye - 19h,
par l'association Histoire 2 Voir
TOUS À VOS BOUGIES!

DIMANCHE 17 DÉCEMBRE

Place du marché

Marché de l'artisanat

10h30 - 18h

Vin et marrons chauds

Visite du Père Noël et Maquillage pour enfants (A.C.A.B)



ENVIRONNEMENT

Une réunion publique est organisée le 20 décembre à 18h30 à la Salle du Conseil pour présenter les interventions de 2018 : calendrier élagage, abattage, plantations...



Réveillon de la Saint-Sylvestre

L'association « Brantôme Passion Collections » propose une soirée dansante et un repas de fête le 31 décembre pour célébrer la nouvelle année, à la salle du Dolmen. Pour tous renseignements et réservations : 06-08-00-85-39 ou 05-53-07-87-51

RAYMONDE BEAU, l'ambassadrice du tri pour le SMCTOM, sera présente le vendredi 22 décembre de 8h30 à 12h30 sur le marché de Brantôme pour distribuer des cabas (cf. article p.10).

CINÉMA









Prochaines séances CINÉMA

20h30 Salle du Dolmen

MERCREDI 20/12 20H30



FIN 2017 13 décembre Au Revoir Là-Haut 20 décembre









Maryline







EN **JANVIER** à la salle du Dolmen

Mercredi 10: Vœux du maire - 18h30

Samedi 20 : Repas des aînés





COLLECTE **DE SANG** en 2018

Salle du Dolmen

Mercredis de 15h à 19h:

24 janvier 2018 11 avril 25 juillet 19 septembre 21 novembre

Nous attirons votre attention sur l'importance des dons de sang qui ont malheureusement énormément diminué lors des deux dernières collectes. Nous comptons sur vous pour être au rendez-vous dès le 24 janvier afin que cette baisse de dons ne perdure pas!



Cette année le Téléthon fête ses 10 ans !

Les organisateurs en profitent pour remercier toutes celles et ceux qui soutiennent leur action depuis 2007!





Pour la 3e édition, le 3 juin prochain, Brantôme en Périgord accueillera de nouveau le départ et l'arrivée de cette course dédiée à notre territoire.

Celles et ceux qui souhaitent nous apporter leur soutien en participant à l'organisation sont évidemment les bienvenus.

C'est notamment grâce aux bénévoles que cet événement peut avoir lieu alors si vous êtes motivés, merci de bien vouloir vous inscrire en mairie au 05-53-05-70-21 ou auprès de Malaurie Gout (06-89-56-03-33).

Avec la fin de l'année, arrive l'heure des bilans, mais aussi des perspectives. 2017 aura vu la fin de plusieurs chantiers dont le détail vous est présenté dans les pages suivantes.

Au cours de cette année, plusieurs décisions ont été prises et seront mises en œuvre dès 2018, tels que la construction d'un nouveau club house pour le club de football – le bâtiment actuel, très ancien, qui en tient lieu n'est plus aux normes –, et l'achat d'une partie du bâtiment de Carrefour Market.

En effet, Carrefour Market souhaitait se moderniser et disposer de places de stationnement supplémentaires avec un parking bien mieux adapté. Aucun agrandissement sur place ou dans les environs n'étant possible, ses propriétaires ont dû se délocaliser dans la zone de Font Vendôme près de la Coopérative agricole.

Le conseil a décidé d'acquérir une partie du magasin (1320 m² outre 359 m² à l'arrière du bâtiment et 481 m² de parking) afin d'y installer d'une part les services techniques – les locaux se trouvant derrière le stade ne répondant plus aux normes sanitaires et n'étant plus adaptés aux besoins actuels –, et d'autre part des lieux de stockage et d'archivage pour les associations, les écoles et la mairie.

Une réflexion a déjà été engagée pour réhabiliter les ateliers désaffectés, ultérieurement. Il est envisagé d'y regrouper les associations aujourd'hui dispersées dans plusieurs salles dont le coût de fonctionnement (chauffage surtout) est important, étant rappelé que la commune acquitte un loyer pour l'une d'entre elles (salle de la RPA).

Une telle opération permettrait de libérer des espaces susceptibles d'être loués par la commune qui percevrait ainsi des loyers supplémentaires bien utiles au budget de fonctionnement. En effet, ainsi que nous vous l'indiquions dans le précédent bulletin, la gestion de nos communes devient de plus en plus délicate entre charges nouvelles imposées et obligation de stabiliser les frais de fonctionnement, sous peine de voir baisser encore les dotations.

C'est notamment pour cela que le mouvement de regroupement de communes se poursuit, afin de mutualiser au mieux les services aux habitants et avant tout de les préserver! Plusieurs communes ont manifesté le souhait de rejoindre Brantôme en Périgord : Cantillac, Eyvirat, La Gonterie-Boulouneix, Saint-Crépin-de-Richemont et Valeuil, ce qui porterait la population totale à 3580 habitants.

Paussac-St Vivien a également fait part de son intérêt mais, pour l'instant, une partie des élus et une partie de la population ne semblent pas prêtes. La commune de Bourdeilles envisageait d'intégrer ce regroupement mais dans la mesure où elle dispose elle-même de services, il paraît plus judicieux qu'elle se rapproche de communes qui en sont dépourvues afin de mieux équilibrer le territoire.

Les discussions sont engagées afin d'élaborer un projet de territoire commun et les modalités de constitution de cette nouvelle « commune nouvelle » qui pourrait voir le jour l'année précédant les prochaines élections municipales.

Une réunion d'information des habitants sera organisée lorsque nous disposerons d'éléments plus précis.

Mme le Maire



Après l'obtention du label « Les plus beaux détours de France », Brantôme en Périgord obtient celui des « Petites cités de caractères ». Avec la 2e fleur obtenue pour les « Villes et Villages fleuris » (cf. article p.8), cela donne à notre charmante petite ville une notoriété supplémentaire non négligeable.



SPORT - C.A.B

- ⇒ Pose de mains courantes autour du terrain d'entraînement.
- ⇒ Vestiaires et douches :
 - remplacement de toutes les canalisations d'eaux qui étaient oxydées ;
 - remplacement des douchettes.

Salle du Dolmen

Les allées ont été reconditionnées en calcaire et une couche d'imprégnation goudron et gravillons a été appliquée. Au printemps 2018, nous envisageons de rajouter une couche de bitume E.C.F. (enrobé coulé à froid). Les matériaux enlevés ont été réutilisés.

Rénovation des rues et voies en partenariat avec la Communauté de communes

Par point à temps : Rue du Dolmen, Pierre levée ; Route de Suberoches ; Route de la Fontaine d'Amour -D69 ; Route Courrière Fernand Desmoulin -D939 ; Parking du Vert Galant n°1 ; les caniveaux rue du Mûrier ; route de Paussac à St-Julien.

Réfection à neuf :

- Route chez Faye
- Rue Abadie : travaux commandés (mais différés dans l'attente de l'enfouissement des lignes électriques par le SDE - Syndicat départemental d'énergie)
- Lombraud : Place Saint-Jean
- Route de Peyredon
- Route d'Angoulême et carrefour de la route de chez Ravailles : après l'enfouissement des réseaux, les trottoirs ont été refaits en enrobé ainsi que les bordures et caniveaux.
- Accès à la zone de Font Vendôme D939 et D675

Revêtement de la voirie en enrobé coulé à froid (E.C.F.) :

- D939 Belaygue
- du village de St-Julien au chemin du Bost (2e tranche) La 3^{ème} tranche sera réalisée au 1er semestre 2018.

Autres travaux programmés avant l'été 2018

- Parking devant le gymnase
- VC 105 La Claperie
- VC 22 chemin du Vert Galant, de l'aire des campingcars jusqu'au feu tricolore, lorsque les réseaux seront enfouis.

Rue Puvioli

Les travaux pour la mise en place des bandes fleuries sont prévues en mars - avril.

Autres travaux réalisés à St-Julien

- Réfection des cloches
- Commande du colombarium
- Réfection des portes de l'église
- Salle des fêtes : l'entreprise qui procédait à la mise aux normes électriques a découvert qu'une partie de la charpente était gravement endommagée. Nous attendons les devis de réparation qui risquent être très élevés.



Nous avons eu le plaisir de constater que, cet été, lorsque le temps s'est montré suffisamment clément, la baignade a rencontré un grand succès!

Claude MARTINOT

Ainsi que nous vous l'indiquions dans le précédent bulletin municipal (pages 10 & 11), la loi MATPAM nous contraint à revoir les règles du stationnement payant. Même si cette loi n'est pas adaptée aux petits territoires ruraux nous avons l'obligation de l'appliquer à partir du 1^{er} Janvier 2018.

Le fait de ne pas acquitter le droit de stationnement (absence de ticket ou dépassement du temps) ne feront plus l'objet d'une amende mais <u>d'un forfait post-stationnement</u> (FPS) qui sera directement perçu par la commune.

La gestion de ce forfait sera effectuée par un organisme (ANTAI) qui en assurera le recouvrement s'il n'est pas acquitté volontairement par l'automobiliste.

EN TOUT ÉTAT DE CAUSE, LE MONTANT À PAYER FIXÉ SELON LA DUREE DE-VRA ÊTRE ACQUITTÉ DANS LES DÉLAIS. À DÉFAUT IL SERA MAJORÉ DE 20 % .

Une procédure de recouvrement forcée sera engagée par le Trésor Public à défaut de paiement.

Les horodateurs seront mis en conformité avec les dispositions de cette réforme. Le Conseil municipal a dû revoir les tarifs et déterminer le forfait post-stationnement. Il a favorisé le stationnement de courte durée.

La tarification est établie d'heure en heure sur l'intégralité des zones de stationnement payant de la commune de 10 H à 19 H TOUTE L'ANNÉE.

Tarifs applicables à partir du 1^{er} Janvier 2018 et votés à l'unanimité :

Durée du stationnement	Tarif
1 heure	0,50 €
2 heures	2,00 €
3 heures	3,00€
4 heures	5,00€
5 heures	8,00€
6 heures	10,00€
7 heures	12,00 €
8 heures	15,00 €
9 heures	18,00€

Cette tarification a été établie sur recommandation des organismes habilités en la matière.

Le forfait post-stationnement est fixé à 18 € (soit à une somme bien inférieure à la plupart des communes du département).

Ainsi, en cas d'absence de paiement c'est le forfait post-stationnement qui s'applique, soit 18 €.

En cas de paiement insuffisant, les sommes déjà payées seront déduites du forfait de stationnement.

Exemple : un véhicule a stationné 6 H. Le conducteur aurait dû acquitter 10 €.

Si ce dernier n'a payé que 5 €, il devra verser : 18 € - 5 € soit 13 € (ce qui représente 3 € de plus).

Pour éviter ce risque, nous vous rappelons que vous pouvez souscrire un abonnement annuel. Nous étudions par ailleurs la possibilité de mettre en place un forfait hors saison. <u>ATTENTION</u>: <u>l'abonnement ne peut être utilisé pour les zones bleues!</u>



























CASERNE

C'est une évidence : depuis de nombreuses années, le centre de secours de Brantôme situé place Olivier Roy n'est plus adapté pour plusieurs raisons détaillées par le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) dans une note remise aux maires :

- ⇒ Le bâtiment d'une superficie de 611 m2 est ancien (1952) ; la configuration des lieux et des locaux ne permettent pas un agrandissement fonctionnel (les travaux réalisés il y a une trentaine d'années s'avèrent aujourd'hui insuffisants).
- ⇒ Sa situation en centre-ville est inadaptée et source de difficultés au moment des sorties ; la circulation des engins de secours est problématique, notamment en saison touristique.
- ⇒ Les sanitaires sont insuffisants (un seul) et inadaptés ; le nombre de pompiers femmes augmente et elles ne disposent pas de vestiaires ni de sanitaires au rez-de-chaussée.
- ⇒ L'espace de rangement est beaucoup trop réduit.

Les élus recherchaient depuis longtemps un terrain adapté pour résoudre ce problème. Lorsque le projet de reconstruction du magasin Carrefour Market sur la zone de Font Vendôme s'est précisé, la commune a proposé de réhabiliter une partie de ce bâtiment pour y installer le centre de secours. La proposition a malheureusement été rejetée par le SDIS.

Le SDIS a présenté deux hypothèses :

I / RECONSTRUCTION SUR UN TERRAIN À FONT VENDÔME (avec maîtrise d'ouvrage par le SDIS)

Avantages:

- ⇒ Maîtrise d'ouvrage directe par le SDIS choix des entreprises par le SDIS.
- ⇒ Situation au cœur de la zone d'activités de Font Vendôme.
- ⇒ Accès aisé pour les sapeurs pompiers volontaires et facilité de départ pour le centre vers l'ensemble de son secteur d'intervention.
- ⇒ Situation en face des locaux de la communauté de communes (employeur du chef de centre).
- ⇒ Aspect fonctionnel et évolutif d'un bâtiment neuf.
- ⇒ Coût d'exploitation réduit (intégration de la notion de coût global).
- ⇒ Coût au m²: 1.626 € TTC

Inconvénients:

Coût global de l'opération : 1.350.000 € TTC pour 830 m².

II / RÉAMENAGEMENT DE L'ANCIEN GARAGE RENAULT (aujourd'hui « Naturel », av. André Maurois)

Avantages:

- Coût global de l'opération : 840.000 € TTC mais pour 500 m² (superficie inférieure à celle de la caserne actuelle déjà trop petite).
- Couplé à un éventuel village d'artisans (qui pourrait conduire à des conventionnements des ouvriers).

Inconvénients:

- ⇒ Coût au m²: 1.680 € TTC
- ⇒ Maîtrise d'ouvrage par un promoteur immobilier.
- ⇒ Surfaces inférieures à celles du centre de secours actuel.

- ⇒ Coût supplémentaire de la location lié à l'hébergement (impossible dans le centre de secours lui-même).
- ⇒ Coût d'exploitation plus important.
- ⇒ Situation géographique excentrée par rapport à la domiciliation de plusieurs sapeurs pompiers volontaires et à certains secteurs d'intervention.

Le financement du centre de secours est assuré pour moitié par le SDIS (département) et pour moitié par les communes desservies au prorata de leur population.

Le montant de la participation de notre commune sera de 160.849,57 € qui pourra être réparti sur 4 ans.

Les élus ont retenu le principe d'une construction neuve malgré son coût global plus élevé dans l'immédiat en raison des inconvénients de l'ancien garage Renault détaillés par le SDIS lui-même.

Par ailleurs, il convient de rappeler que les pompiers sont soumis à un temps d'intervention règlementaire (sous peine d'engager la responsabilité du SDIS) mais ont l'obligation de respecter le code de la route.

Or, depuis l'ancien garage Renault, ils seraient contraints pour partir en intervention : de s'arrêter à un premier STOP pour accéder à la route de Thiviers, de respecter la limitation à 50 KM/H, puis à 30 KMH avant le ralentisseur situé à hauteur de la voie conduisant à l'EHPAD, avant d'atteindre le STOP à l'intersection avec l'axe Périqueux / Angoulême.

Ce même trajet avec les mêmes règles s'imposerait aux sapeurs pompiers se rendant au centre de secours, étant précisé que la majorité d'entre eux, dont le chef de centre, habitent à l'opposé du bâtiment Naturel.

De plus, chacun connaît la densité de la circulation sur la route de Thiviers, le nombre important de poids lourds qui l'empruntent dans les deux sens auxquels s'ajoutent les camping-cars et bus pendant la saison estivale.

Chacun a pu observer la file de véhicules bloqués lorsque deux poids lourds se croisent au carrefour. Il est évident que les sapeurs pompiers perdraient un temps précieux avant de pouvoir accéder au centre de Brantôme ou aux communes limitrophes.

Par ailleurs, un centre de secours est construit ou aménagé pour une cinquantaine d'années. Les élus ont le devoir d'utiliser de façon pertinente l'argent du contribuable qui ne consiste pas toujours à comparer uniquement un coût total de dépenses à un moment donné.

Il leur a semblé que le fait d'engager une dépense de l'ordre de 840.000 € TTC pour 500 m2, c'est-à-dire pour une surface inférieure à celle dont dispose le centre de secours actuel, dans un local présentant des problèmes d'accès majeurs sans perspectives d'évolution, ne correspondait pas à une utilisation pertinente de l'argent public.

Cette hypothèse ne réglant aucun des problèmes pour lesquels il devient impératif de déplacer le centre de secours actuel n'a par conséquent pas été validée par les élus et, ce, à l'unanimité.

Toutes les communes qui bénéficient des services du centre de secours de Brantôme en Périgord doivent délibérer positivement pour que le projet puisse être réalisé. A ce jour, certaines ne se sont pas encore prononcées.

Nous espérons que les communes concernées permettront aux pompiers, qui rendent un service essentiel à la population confrontée notamment au manque de médecin, de disposer de locaux fonctionnels et adaptés à leurs besoins.

Mme le Maire

VILLES ET VILLAGES FLEURIS

Grâce aux nombreux efforts engagés par la municipalité dans une démarche respectueuse de l'environnement...



Brantôme se voit octroyer une 2ème fleur!

Cette excellente nouvelle doit être soulignée car l'évolution dans le label prévoit une période de 3 ans d'attente entre chaque nouvelle fleur pouvant potentiellement être décernée... Pour mémoire, notre première fleur a été obtenue seulement l'année dernière (2016).

PLAN DE GESTION DU PATRMOINE ARBORÉ

Lors de la **JOURNEE DE L'ARBRE**, le 14 octobre dernier, se sont succédé des conférences : « L'arbre d'ornement, du diagnostic à la taille » par Etienne Barteau, « Les arbres remarquables de France : de la biologie aux traditions » par Georges Feterman ; et des balades pour découvrir les arbres et essences locales sur les hauteurs de la Garenne et les arbres remarquables du Grand Jardin, permettant ainsi aux initiés comme aux novices d'apprécier l'intérêt des arbres d'ornement, la manière de les observer, de les protéger.

Une initiation à la grimpe d'arbres organisée en partenariat avec « Au Fil des Cimes » a remporté un franc succès auprès des petits et grands!

La journée s'est conclu par la diffusion du magnifique reportage « L'intelligence des arbres », suivi d'une discussion animée par Georges Feterman.

C'est au cours de cette journée que le plan de gestion du patrimoine arboré a été dévoilé : ce plan recense tous les arbres en gestion publique et propose un diagnostic simplifié suivi



des éventuelles interventions à réaliser. Pluriannuel, le document se veut à la portée de tous et peut être consulté en mairie. Vous y trouverez aussi tous les projets de futures plantations.



L'association « LES MAINS VERTES » organise son 2e TROC-PLANTES au Grand jardin mardi 1er mai 2018

Jardiniers amateurs et confirmés seront évidemment les bienvenus et pourront chiner des nouveautés. *Alors préparez vos boutures, plans et sachets de graines !*

Pour tous renseignements, vous pouvez vous adresser à Marie Mesnage : 06-25-50-85-70.

LE CIMETIÈRE DE BRANTÔME

Les efforts de tous aux travaux d'embellissement et de modification de mode d'entretien des parties publiques du cimetière commencent déjà à porter leurs fruits : les allées principales sont joliment végétalisées et les massifs fleuris des entrées ont pris bonne allure.

Nous vous proposons de donner une 2^{ème} vie aux chrysanthèmes qui ont fleuri les sépultu-



res au 1^{er} novembre en les plantant en pleine terre dans la bande de 20 cm à l'avant de ces dernières ou de les déposer dans les containers à cet effet, ils seront utilisés pour le fleurissement vivace des parties publiques (bas de murs notamment).

Nous vous rappelons que le règlement du cimetière a évolué : il interdit dorénavant tout usage de produit phytosanitaire dans son enceinte (parties communes et concessions). Comme la loi le prévoit, seuls les produits compatibles avec l'agriculture biologique sont autorisés. Si vous avez besoin de conseils, n'hésitez pas à nous contacter – la meilleure des options étant la végétalisation de toutes les parties le permettant et le désherbage manuel.

EAU ET PESTICIDES

Suite à la présence de déséthyl atrazine dans l'eau issue du pompage des Habrans, une enquête a été sollicitée auprès du SMDE (Syndicat mixte de l'eau) ce dernier ayant inclus cette démarche dans le cadre d'une enquête plus large sur notre secteur et celui de Château l'Evêque pour des problématiques attenantes.

Ce pesticide, interdit en France (mais encore en vente dans d'autres pays de l'Union européenne), ayant un usage principalement agricole a une durée de vie longue. L'enquête porte sur un secteur géographique s'étendant du forage des Habrans jusqu'à Thiviers. Certains points sensibles sont ciblés : forages privés, anciens hangars à l'abandon. Cela revient en d'autres termes à chercher « une aiguille dans une botte de foins », l'agence se donnant 3 ans pour trouver la source de pollution.

Nous profitons de cet article pour étendre le sujet à l'usage général des produits phytosanitaires : depuis le 1^{er} Janvier 2017, il est strictement interdit aux collectivités publiques d'utiliser ces produits dans les espaces dont elle a la charge. Ce qui implique qu'il est strictement interdit aux particuliers d'épandre ces produits (qu'ils peuvent encore se procurer jusqu'en janvier 2019) sur les parties publiques. Nous pensons par exemple aux trottoirs et fossés, plusieurs constatations ont été faites. La municipalité sera sanctionnée si ces actions se perpétuent. Nous vous invitons à vous rapprocher de nous pour découvrir d'autres méthodes d'entretien, plus respectueuses de l'environnement.

Déchets ? Quels déchets ?

L'année 2017 se termine et le problème des déchets persiste dans la commune. Nous savons qu'il n'est pas toujours facile de gérer le décalage des jours de collectes des ordures ménagères (ou sacs noirs) et/ou des matières sèches (ou sacs jaunes) ; sans compter les déchets que l'on doit porter à la déchetterie où le tri sélectif doit aussi se faire. Tout cela nous semble parfois pénible et nous trouvons le système lourd...

Mais n'oubliez pas qu'il s'agit ni plus ni moins de préserver la planète que nous empruntons à nos enfants!

Quel désespoir de voir l'îlot de Brantôme avec des dépôts sauvages de toutes sortes, à tous les coins de rues et à toute heure du jour et de la nuit. Au mois d'août, les touristes, venus pour passer un moment agréable dans notre charmante petite ville, ont pu observer des sacs-poubelles dans les rues, triste image pour notre belle cité.



Et tout cela à cause de l'incivilité de certains!

Vous pouvez répondre : « Ce n'est pas de ma faute ! C'est à la commune de remédier au problème. » La commune embauche chaque année des saisonniers qui font notamment des rondes plusieurs fois par jour en ville. Et bien sûr, cela a un coût, aux dépens d'autres postes de dépenses plus attractifs pour notre cadre de vie... De plus, la commune n'a pas la compétence « ordures ménagères » qui est exercée par un SMCTOM ; elle ne peut donc pas assurer ce service.

Voici donc une nouvelle fois les « directives » concernant le dépôt des différents déchets en ville jusqu'au mois de juin 2018.

- Dépôt des sacs noirs dans les rues les dimanches soir et jeudis soir après 20 heures.
- Dépôt des sacs jaunes les lundis soir après 20 heures.
- Les cartons, déchets verts et autres objets hétéroclites doivent être apportés à la déchetterie où ils doivent être triés par catégories. Nous entamons une démarche pour équiper certains sites de caméras afin d'identifier les contrevenants!

Tous les dépôts en dehors de ces jours et horaires sont passibles d'une amende de 35 € (Art. R.632-1 du Code pénal). Le dépôt ou abandon d'ordures, de déchets, de matériaux ou d'objets hors des emplacements autorisés est passible d'une amende de 68 € (Art. R.633-6 du Code pénal).

Des conteneurs semi-enterrés sont mis à votre disposition autour de la ville pour vous permettre de jeter vos déchets en dehors des horaires règlementaires. Prochainement, des conteneurs supplémentaires seront installés à d'autres endroits ainsi que des collecteurs enterrés en ville. En attendant, merci d'utiliser au maximum le matériel mis à votre disposition toujours en respectant les consignes de tri.

LA FIN DES SACS JAUNES ANNONCÉE

Les matières sèches ou sacs jaunes doivent être vidés EN VRAC dans tous les conteneurs prévus à cet effet et les petits cartons pliés afin de tenir un minimum de place. Vous pouvez ainsi vous servir plusieurs fois du même sac. À partir du 22 décembre, des cabas seront disponibles en mairie pour remplacer les sacs jaunes.

Les cartons volumineux et les déchets de jardin doivent être apportés à la déchetterie.

L'ordre et la propreté dans une ville ou un village ne sont pas uniquement l'affaire d'un certain nombre de personnes mais bien l'affaire de tous. Donc, pour mener à bien une action qui nous concerne tous, faisons tous un effort !!!

Pour un avenir plus propre dans notre belle ville de Brantôme en Périgord, prenons-nous tous en main ! Merci de votre compréhension.

Christian NEYCENSSAS



Réchauffement climatique

La Communauté de Communes a adhéré au Plan Climat Air Energies Territorial (PCAET).

Nous sommes tous concernés. Dans tout le territoire, nous avons une obligation de réduire nos consommations électriques et énergétiques.

La collectivité s'engage vers une diminution de la durée d'éclairage. Des horloges astronomiques ont été installées. Elles ont pour objectif de rendre les communes autonomes en termes de programmation et de régulation de leur éclairage public (installation sur chaque armoire d'éclairage public d'un module électronique permettant de programmer les horaires d'extinction et d'allumage).

Toutes les associations, tous les utilisateurs de salles communales devront faire de gros efforts pour économiser l'énergie électrique, le gaz, le fioul. Nous installons des compteurs pour chaque activité : tennis, foot, ateliers techniques, salle d'animations, RPA, Dortoir des Moines etc.

Pour réduire les factures énergétiques, la commune a adhéré au groupement de commande pour la Nouvelle Aquitaine via le SDE ; ceci se traduit par une économie de 10 à 20 % pour 2016 et 2017. Pour 2018-2019, 2 % de baisse sont encore attendus.

Claude MARTINOT

LE STATIONNEMENT GÊNANT PEUT EMPÊCHER DE SECOURIR !!!

Ce jour-là, il a été impossible aux pompiers d'aller plus loin avec l'ambulance.





DEMANDER UNE CARTE PROFESSIONNELLE NE PAS LAISSER ENTRER L'INDIVIDU DEMANDER UN REÇU SIGNALER TOUTE PRÉSENCE SUSPECTE AU 17 INFORMER LES PERSONNES AGÉES OU ISOLÉES

RECOMMANDATIONS

En cette fin d'année, nous sommes sollicités pour acheter des calendriers. Quelques mesures préventives sont à prendre, comme conseillé cicontre.



A N

E

NOUVEAUTÉ RENTRÉE 2017

Anne Marie CLAUZET

Parlons un peu du restaurant scolaire

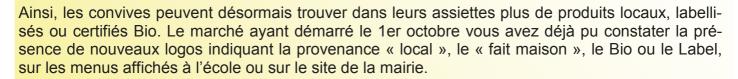
Depuis la construction de restaurant scolaire, la commune a fait le choix de la gestion concédée à une entreprise de restauration collective.

Cette année le marché qui liait la société Elior à la commune arrivait à échéance.

Il a donc été lancé un nouvel appel d'offres au-

quel seules 2 sociétés ont répondu. Après étude des offres, c'est la société ELIOR qui a été reconduite dans sa mission.

Lors de l'attribution de ce nouveau marché, le cahier des charges entre la mairie et le prestataire a été revu en application de sa réponse.



Comme précédemment, les repas servis le midi au restaurant scolaire sont élaborés le matin même sur place par Sophie la chef de cuisine secondée par Maryse, Pierre et Christophe (cf. photo ci-dessus).

Sont également prévues chaque mois 1 animation au minimum parmi lesquelles les enfants peuvent retrouver la semaine consacrée à la découverte d'un continent par jour, 1 repas intégralement préparé avec des produits issus du marché de Brantome en Périgord ou encore 1 repas élaboré en 100% végétal avec la présence d'un producteur.

Ces actions sont particulièrement appréciées des enfants qui de manière ludique, découvrent de nouveaux gouts.

Des engagements ont également été pris sur le volet développement durable et la gestion des déchets. A cet effet du matériel spécifique (Eco-fûts) et des animations seront proposés par le prestataire aux enfants à partir de décembre 2017 afin de les sensibiliser au gaspillage.

Pour la première fois, 1 challenge culinaire, organisé par le prestataire sera proposé aux enfants des classes CM1 et CM2. Les modalités seront présentées aux enfants et aux parents prochainement.

Une étude, menée par la mairie, est actuellement en cours pour remplacer dès la rentrée de septembre 2018 le service à table par un self dans le but de rendre le moment du repas encore plus convivial.

Depuis septembre, ce sont environ 170 convives qui profitent chaque jour du service de restauration scolaire en partie financé par la mairie.

Je vous rappelle que la qualité des repas peut être appréciée par tous les papas ou mamans qui le souhaitent. Pour cela, il suffit simplement d'en faire la demande auprès de la mairie 24h à l'avance.

Bon appétit à tous!



Parlons un peu des écoles

Le 04 septembre, comme partout en France, 199 enfants de Brantome en Périgord et des communes avoisinantes ont fait leur rentrée scolaire dans un joyeux brouhaha.

Les petits de la maternelle ont ainsi pu retrouver leurs maitresses Bénédicte Bernegoue, Françoise Tissier ainsi que Anne, Sylvie et Véronique.

Madame Eyssalet, quant à elle, a quitté son poste d'enseignante en juillet après 22 rentrées des classes! Nous lui souhaitons une retraite heureuse et bien méritée.

Pour la remplacer, l'équipe a été rejointe par 2 professeurs des écoles stagiaires Véronique Grinet et Thomas Thouroude à qui nous souhaitons la bienvenue.

Ils partagent leur temps entre l'école et l'ESPE (école supérieur du professorat et de l'éducation) à raison de chacun un cycle de 2 semaines.

De ce fait, ils retrouvent à tour de rôle la classe Ratounette avec Véronique pour s'occuper des 12 enfants de Grande section et des 13 de Moyenne section.

La classe Lapinou, sous la houlette de Françoise secondée par Sylvie, accueille 17 Petite section et 8 Grande section.

Enfin, dans la classe Loulou, conduite par Bénédicte aidée de Anne, ce sont 9 enfants de Moyenne section et 16 de Petite section qui sont accueillis.

Ce sont donc 75 enfants qui, tous les matins, empruntent le chemin de l'école maternelle.

A l'école élémentaire, de nouvelles enseignantes sont également arrivées à la rentrée. Nous souhaitons donc la bienvenue à Lise Boussarie qui s'occupe des enfants du CM1/CM2, à Laurence Chort qui assure le remplacement du directeur tous les lundis pour les élèves du CE1/CE2 sans oublier Mylène Briand qui est la remplaçante du secteur rattachée à l'école.

Nous retrouvons aussi avec plaisir Catherine Daugièras, Léa Chauffour, Céline Chabrol et Dominique Bredzinski qui partagent leur temps d'enseignement dans les autres classes.

Il faut une équipe solide pour s'occuper cette année des 124 enfants de l'école élémentaire!

Par ailleurs, la Municipalité a poursuivi, comme chaque année, un certain nombre de travaux dans les deux écoles durant l'été : de petites réparations et des aménagements dans l'école élémentaire, la suite de l'agencement de l'école maternelle avec l'installation de nouveaux bancs vestiaires dans les 2 dernières classes, le remise aux normes des jeux extérieurs et surtout la construction d'un nouveau préau qui vient avantageusement remplacer le précédent.



Nous souhaitons une année scolaire calme et enrichissante à tous les petits et les grands

















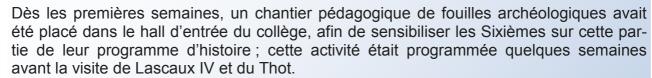


Bienvenue à M. Vulliet le nouveau Principal ध्या द्वा इंडाइ











Les Cinquièmes se préparent à partir dans quelques mois au village nautique de Bombannes, en Gironde, pour un stage de voile d'une semaine ; tous ont obtenu le diplôme de natation indispensable à ce voyage.



Les 105 Occitanistes et les 50 Latinistes ne seront pas oubliés, avec des sorties en lien avec l'option étudiée.



L'orientation est travaillée avec attention. Les Quatrièmes ont visité les départements de biologie et de chimie de l'I.U.T. de Périgueux en octobre, les Cinquièmes et les Troisièmes ont participé à un grand salon de l'orientation à Marsac en novembre, et les Troisièmes ont découvert la « vraie vie d'un salarié » au cours de leur stage en entreprise début décembre, avant d'assister aux Olympiades des Métiers de Bordeaux fin mars.



En décembre, la participation à la fête de la Lumière a inspiré une classe de Cinquième autour du projet Aliénor, en réalisant un film projeté dans le cloître de l'abbaye le 13 décembre. Et en mai, la chorale du collège se produira à l'Agora de Boulazac.



Les études encadrées permettent à tous les collégiens de profiter d'un suivi scolaire et d'une aide aux devoirs bien appréciés.



Le lien avec les écoles primaires du secteur se renforce, avec l'invitation faite aux professeurs des écoles de CM2 de participer aux conseils de classe des Sixièmes, et de suivre leur adaptation au collège. Le partenariat avec le Ruban vert et l'Accueil jeunes n'a jamais été aussi fort, avec une présence quasi-quotidienne dans l'établissement.



L'engagement citoyen d'une dizaine de collégiens se traduit par leur participation au tout nouveau Conseil municipal Jeunes, projet de démocratie locale mené conjointement par Mme Ratinaud (maire de Brantôme) et Mme Ratineaud (CPE du collège).

























Parmi les concours préparés, le C.N.R.D. (Résistance et Déportation) fait l'objet d'une préparation particulière, ainsi que les concours de défi-lecture, de robotique, de mathématiques et d'anglais. En lien avec le musée de Périgueux, le concours des Muséophages passionne de nombreux collégiens.

Les Sixièmes ont été sensibilisés à la sécurité dans les transports en commun, et tous les Quatrièmes sont formés aux gestes de secourisme, en préparant le P.S.C.1.

Lors d'une cérémonie républicaine très attendue, les anciens Troisièmes sont venus récupérer leur diplôme du brevet des collèges 2017, et ont été chaleureusement félicités pour l'excellent taux de réussite à cette session (92 %). Les 3 meilleurs élèves ont reçu des cartes-cadeau en librairie.

La création d'une salle de détente pour les élèves est en cours ; l'équipement prévu devrait leur permettre de se retrouver sur la pause méridienne autour d'un baby-foot et d'un jeu de palets. Enfin, les demi-pensionnaires sont directement intéressés dans la lutte contre le gaspillage alimentaire : à la fin de chaque mois, un repas-récompense leur est servi (asiatique, américain, mexicain, etc.) à condition qu'aucun gaspillage n'ait été constaté durant le mois écoulé.

> Philippe Vulliet, Principal du collège Aliénor-d'Aquitaine Contact: pr.0240010F@ac-bordeaux.fr



D'ACCUEIL

Depuis le 1er octobre 2017, le centre social de Brantôme en Périgord vous accueille:

du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Fermeture au public tous les jeudis matin.

ESC Le Ruban vert Antenne de Brantôme 2, av. des Martyrs 05-53-35-19-81

accueil.brantome@lerubanvert.org www.lerubanvert.org

























HAND-BALL à Brantôme ?

Plusieurs jeunes et parents brantômais souhaitent voir s'implanter une pratique pérenne du handball dans la ville. Plusieurs stages organisés par le comité départemental en partenariat avec les professeurs d'EPS du collège, ont permis d'accueillir de nombreux jeunes et notamment des féminines.

Le comité Périgord Handball va proposer une nouvelle animation fin décembre (le mercredi 27 décembre est préempté de 14h à 16h30). Celleci sera suivie d'une réunion d'information ouverte à toutes les personnes intéressées par le développement du handball à Brantôme.

Pour toute information, vous pouvez contacter Patrick AUBIN au 06.26.34.91.02 ou à l'adresse courriel: ccpm.aubin@orange.fr





« Les Joutes Nautiques Brantômaises » Nouveau bureau, nouveau départ...

Elue présidente au sein d'un nouveau bureau constitué lors de la dernière assemblée générale, et soutenue par notre Président d'honneur, Jean-Luc Nicolas, nous pensons déjà à la prochaine saison estivale malgré les obstacles que nous rencontrons.



En effet, les Joutes Nautiques Brantômaises, très populaires depuis leur création en 1980, sont victimes d'un manque de bénévoles et de la vétusté des bateaux qui demandent beaucoup d'entretien.





Nous espérons donc pour l'été prochain une équipe dynamique et désireuse d'animer notre ville de Brantôme pour que ces rendez-vous estivaux du vendredi soir perdurent et que ce spectacle haut en couleur sur la Dronne continue d'enchanter le public.



En cette nouvelle saison à venir, nous souhaiterions faire réaliser de nouveaux t-shirts, et renouveler nos supports de communication.



Malgré les réparations effectuées sur les deux bateaux ces deux dernières années, d'autres sont encore à prévoir... Ce spectacle étant gratuit, les ressources de l'association sont modestes et aucune rentrée d'argent n'est possible sauf de rares dons privés ainsi qu'une subvention communale qui nous permet de payer un animateur. Notre enthousiasme pour relancer la prochaine saison estivale tient à de petites intentions des habitants, restaurateurs et commerçants qui bénéficient de terrasses remplies les vendredis soir.



L'Association remercie particulièrement le charcutier/traiteur Vincent Bouffier qui, grâce à sa générosité, nous permet de partager un repas convivial après chaque représentation, ainsi que la Guinguette pour les boissons, sans oublier Jean-Luc qui met son bateau « L'Arche de Noë » à disposition des enfants des bénévoles !



Cette association nous tient à cœur alors SOYEZ NOMBREUX à NOUS REJOINDRE sur la Dronne pour que nous puissions continuer à divertir petits et grands chaque vendredi des mois de juillet et août!



Pour tous renseignements, vous pouvez me contacter au 06-21-69-32-87.



MERCI POUR VOTRE SOUTIEN.

Nous remercions notre ancienne Présidente Virginie Lavaud pour son investissement au sein des joutes.

La présidente, Cindy Sarlat



A.C.A.B.

(Association commerciale et artisanale brantômaise)



Lors de la dernière assemblée générale de l'A.C.A.B., le président et les membres du bureau ont fait part de leur volonté de se retirer ou de changer de poste. Malheureusement, malgré un nombre d'adhérents élevé (72), une seule personne a proposé de les rejoindre, ce qui est évidemment trop peu! Donc, l'appel est à nouveau lancé : si des personnes sont désireuses de s'investir au niveau du bureau ou de la présidence, elles peuvent se faire connaître jusqu'à fin décembre auprès de Serge Ducaruge directement (06-72-00-65-60) ou auprès des délégués de rue Olivier Bonnin et Thierry et Laurence Grenot. À défaut de volontaires, après cette date, l'A.C.A.B. sera mise en sommeil le temps de voir, juridiquement, ce qu'il doit être fait dans un tel cas!



BOXETROME BOXE FRANÇAISE

LE BOXETROME PRÉPARE 2018 AVEC PANACHE

Pour cette année à venir, le BOXETROME, Club de Boxe Française de Brantôme, prépare plusieurs projets afin de contribuer à dynamiser le territoire périgourdin, et à promouvoir la savate.

Pour cette fin d'année, le BOXETROME se lance dans l'édition de son tout premier calendrier pour 2018. Le Club a choisi de se démarquer pour proposer un objet artistique et original (cf. photo ci-dessous pour avoir un petit aperçu!). Mettant à profit l'activité photographique amateur d'un des leurs, Frédéric Perrier, les Boxetromeuses et Boxetromeurs se sont prêtés au jeu, en proposant des univers décalés et surprenants. L'univers du BOXETROME comme

vous ne l'avez jamais vu ! La version définitive servira à merveille d'idée cadeau pour les fêtes de fin d'année ! Le calendrier du BOXETROME vous accompagnera durant toute l'année avec panache et impertinence !

Le Staff du BOXETROME tient à remercier les commerçants de Brantôme qui ont soutenu cette initiative.

Et d'ores et déjà, le BOXETROME vous convie le <u>DIMANCHE 08 AVRIL 2018</u> à une journée « boxe française » au gymnase de Brantôme.

Le Club organise une rencontre amicale réunissant tous les clubs de savate du département : l'occasion de venir découvrir une discipline très riche. Il s'agit d'un sport complet qui impose une progression intelligente qui passe par l'apprentissage rigoureux de techniques ainsi que par l'esprit sportif. Esthétique, la savate met en mouvement le corps humain avec souplesse et agilité. La boxe française est un sport d'opposition poings/pieds officiellement répertorié par l'UNESCO comme Patrimoine Culturel Immatériel de la France depuis 2015. C'est un sport qui s'enseigne par le jeu et l'échange, sans force ni violence. Il apprend le fairplay, le respect de soi et d'autrui, et le respect des règles. A tout âge, il apporte maîtrise de soi, confiance en soi, et motricité.

Enfin, il vous est également toujours possible de rejoindre les **entraînements du BOXETROME** qui se déroulent au gymnase de Brantôme, près du collège les **mardis et vendredis de 20h à 21h30**. La pratique est ouverte à tous dès 12 ans (ou 10 ans si un parent boxe aussi), tous niveaux, en loisir ou compétition.

Informations: boxetrome.sitew.fr ou Facebook.com/boxetrome / Contact: boxetrome@yahoo.fr



POUR QUE MÉLODIE RESTE...

Comme nous vous l'indiquions dans le précédent bulletin, devant le succès de *Mélodie* - réalisée par le sculpteur Olivier XIX - auprès des Brantômais et des visiteurs, nous proposons de lancer une souscription afin d'acquérir cette œuvre qui a bien trouvé sa place sur le « belvédère » à côté du pont Porte-rivière.

Certains d'entre vous se sont déjà manifestés pour participer à son acquisition et nous les en remercions.

Toutefois, en raison des contraintes administratives, pour récolter vos dons, nous devons passer par un site Internet dédié au financement participatif des projets publics : COLLECTICITY.

Par conséquent, pour verser votre don, merci de vous rendre sur le site : https://www.collecticity.fr/

Pour tous renseignements, n'hésitez pas à contacter la mairie où vous pourrez également venir faire cette démarche sur informatique.



Melodie - Olivier XIX

PET-T CL-Z



Notre collègue Claude Martinot vient de recevoir la médaille du tourisme « échelon or » décernée par M. Jean-Yves le Drian, ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, et M. Bruno Le Maire, ministre de l'Economie et des Finances.

Cette distinction lui a été remise le 13 octobre dernier par M. Jean-Pierre Cubertafon, député de la Dordogne, lors d'une cérémonie très sympathique qui s'est déroulée à l'Office du tourisme Dronne et Belle en présence de nombreux acteurs du tourisme et d'élus du territoire.

Cette médaille récompense une carrière vouée au dévelop-

pement économique du territoire, y compris par le tourisme, et cou-

ronnée par la réalisation d'un des premiers offices de tourisme à l'échelle d'une communauté de communes (depuis la loi a rendu obligatoire cette compétence à l'échelle communautaire).

Toutes nos félicitations pour l'engagement visionnaire de notre collègue.

Mme le maire



TERRAIN A VENDRE

TERRAINS À BÂTIR VILLAGE SUD LAPOUGE

de 17.053 € à 24.073 €

Viabilisés – Assainissement collectif – Éclairage – Électricité – Téléphone – Eaux propres – Évacuations pluviales.

Avec ces terrains, vous économisez le coût d'un assainissement individuel pouvant aller de 5.000 à 10.000 €.

Pour tous renseignements, contactez la mairie: 05.53.05.70.21

PENSEZ À LA DÉCLARATION DE TRAVAUX!

Malgré de nombreux rappels, trop souvent encore des travaux réalisés en façade des immeubles ou visibles de l'extérieur sont effectués sans autorisation.

Les déclarations de travaux avec, selon les cas, avis obligatoire de l'architecte des bâtiments de France concerne les réfections de façade, modifications d'ouverture, changements de menuiseries, modifications de couleur, poses de clôture et portail, vérandas, abris (tout ce qui est visible de l'extérieur).

Les demandes d'autorisation concernent également l'aménagement des commerces : enseignes, vitrines, éclairages, publicités, stores, mobilier (tables, chaises, stores).

Les plastiques verts très inesthétiques fréquemment utilisés sur les balcons et le long des clôtures seront prochainement interdits dans le secteur protégé par le document qui va remplacer celui de la ZPPAUP. Nous vous invitons donc à prendre ce nouvel élément en compte dès maintenant.

Les élus s'activent pour obtenir des labels susceptibles de rendre la commune plus attractive (plus beaux détours, deuxième fleur, petite cité de caractère). Il est impératif que les habitants, y compris, les commerçants respectent les règles qui contribuent à cette attractivité.

Le non-respect des règles peut aboutir à la suppression des travaux réalisés sans autorisation et à des poursuites pénales.

Révision du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi)

De nombreux terrains constructibles risquent de ne plus l'être en 2019!

Pensez à déposer vos demandes de permis de construire au plus tôt!











BIENVENUE À DES RÉFUGIÉS IRAKIENS

Un couple de réfugiés irakiens, Enas et Omar Hasso habitent depuis le 16 octobre dans un logement prêté par un particulier, à Brantôme.

Ils sont arrivés avec quatre valises contenant tous leurs trésors et souvenirs. Mais surtout avec la volonté de s'insérer au plus vite et définitivement dans notre société française. Vous les avez sans doute déjà aperçus dans les rues ou faisant quelques courses.

Jusqu'à ce qu'ils obtiennent leurs papiers (de 3 à 6 mois), **ils ne disposent d'aucune ressour-ce financière** et n'ont pas le droit de travailler. Or ils devront comme tout un chacun acquitter leurs factures courantes et assurer leur subsistance.

Ils souhaitent évidemment pouvoir trouver du travail dès qu'ils seront en possession de leurs papiers. Omar est cuisinier et, outre les spécialités irakiennes, connaît la cuisine internationale et ne demande qu'à se perfectionner. Enas est informaticienne et serait heureuse aussi de travailler. Tous deux sont prêts à accepter n'importe quel emploi pour pouvoir s'assumer au plus vite.

Un comité de soutien et d'entraide s'est déjà réuni autour d'eux. Ainsi, si vous souhaitez faire un don, vous pouvez vous adresser à Mme Brajot au 06-83-25-50-67.

D'autre part, pour les aider, un repas est organisé le 6 janvier prochain à 12h30 à Saint-Crépinde-Richemont. L'occasion notamment de goûter à la cuisine de Omar qui sera aux fourneaux. Coût : 16 €. Pour réserver, merci de vous adresser à Fabienne Thorne au 06-07-85-77-55.

En leur nom, nous vous remercions de votre générosité.

CONSEIL

Si vous achetez un terrain néces-

sitant l'assainissement individuel,

renseignez-vous pour savoir si

l'infiltration est convenable.

* MAIRIE : RAPPEL NOUVEAUX HORAIRES

Du lundi au vendredi : 9h - 12h30 / 13h30 - 17h

Il y aura bien sûr toujours la possibilité de venir en mairie sur rendez-vous après 17h ou le samedi.

Une permanence des élus se tiendra à Saint-Julien-de-Bourdeilles <u>tous les samedis</u> <u>de 11h à 12h à compter du 1er janvier 2018.</u>

Les habitants de Saint-Julien-de-Bourdeilles ayant reçu le courrier pour la numérotation de rues peuvent venir retirer leur numéro à la mairie.

Le P.A.C.S.

Depuis le 1er novembre, le P.A.C.S. doit être formalisé en mairie.

VOUS INFORME...

(Extrait de Philippe Jacqmin, <u>Essai de Chronologie bran-tômaise</u>, 2010)

5 juin 1791

- « Premier acte administratif officiel où Brantôme est appelé *Brantôme*, sans la mention *en Périgord*, logique puisque le Périgord n'existe plus.
- « Me Paul Dubuisson insiste : mais nous restons sensibles à cette disparition : tous les pays n'avaient pas droit au titre de Périgord. »
- Cf. Paul Dubuisson, <u>La Révolution dans les minutes des notaires royaux de la ville et paroisse de Brantôme en Périgord,</u> in <u>Le Périgord révolutionnaire</u>, supplément du *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, Périgueux, 1989, pp. 385-433.

DÉCHETTERIE (05.53.35.01.12)

Du lundi au vendredi : 9h - 12h / 14h - 17h Le samedi : 9h - 12h / 14h - 16h45 (Sauf jours fériés)

Le bulletin est distribué par vos élus.

PERMANENCES DANS L'ABBAYE

Mairie - Horaires d'ouverture *

Lundi au vendredi : 9h –12h30

13h30- 17h

Fin de journée et samedi :

sur rendez-vous

Mme le Maire

Tous les jours sur rendez-vous.

Adjoints

Sur rendez-vous.

Bibliothèque communautaire

⇒ nouveaux horaires

Mardi: 9h30-12h

Mercredi: 14h30-17h

Jeudi : 16h-18h30 Vendredi : 9h-12h

Contact: 05-53-05-94-21

mediathequebrantome@dronneetbelle.fr

FNATH et mutilés du travail

2e lundi du mois : 9h - 10h

ADIL 24

2e vendredi du mois: 9h - 12h

M. Jean-Pierre CUBERTAFON

(Député)

4e vendredi du mois: 10h - 12h

M. Jeannik NADAL

(Conseiller départemental)

Vendredi 19 janvier

Vendredi 16 février

10h - 11h

Vendredi 16 mars

État civil (depuis juin 2017)

5 naissances, 7 mariages 27 décès



Boulevard Charlemagne - Abbaye - 24310 Brantôme en Périgord **Tél.:** 05-53-05-70-21 / Fax: 05-53-35-45-18 - mairie@brantomeenperigord.fr - www.brantomeenperigord.fr

Directrice de publication : Monique Ratinaud - Conception / rédaction : Malaurie Gout Distinguin